

Château-Thierry, le 1er juillet 2022

Julien SCHNEIDER  
Secrétaire départemental  
SNUDI-FO de l'Aisne

A Monsieur le Directeur Académique  
Des Services de l'Éducation Nationale de l'Aisne

**Objet** : évaluations d'école

Monsieur le Directeur Académique,

À l'initiative du Conseil d'Évaluation de l'École, instance créée par la loi « pour une École de la confiance », une expérimentation d'évaluation des écoles a débuté au premier trimestre 2021, après celle instaurée dans le second degré. À compter de la rentrée 2022, le ministère prévoit la généralisation de ce dispositif, à raison de 20% des écoles par an.

Dans notre département, cette expérimentation se met peu à peu en place avec la désignation d'écoles qui seront évaluées dès la rentrée 2022. Une très grande majorité de nos collègues ne souhaite pas subir une évaluation d'école.

Tout d'abord, nous souhaitons vous informer que ce dispositif va considérablement alourdir la charge de travail de tous les personnels. Les directrices et les directeurs, en très grand nombre, vont se retrouver au centre d'un scénario non souhaité. Nous tenons à vous alerter sur les risques psycho-sociaux que vont entraîner ces évaluations dans une profession déjà fortement éprouvée.

Ensuite, nous vous rappelons qu'aucun cadre réglementaire ne peut imposer ces évaluations aux collègues. Le statut qui nous régit le confirme puisqu'il n'est fait aucune référence à ces dernières dans nos ORS : rien ne permet à des élus, des parents (voire des élèves) ou autres personnalités de venir évaluer les personnels.

Le SNUDI-FO 02 insiste que le fait qu'elles restent une préconisation du CEE et non une obligation légale.

Dans ce cadre, nous vous saurions gré de bien vouloir abandonner cette mise en place pluriannuelle d'évaluations d'école dans notre département, ou tout du moins de ne pas contraindre les équipes qui se positionneraient contre une évaluation d'école dans leur établissement.

Le SNUDI-FO 02 restera vigilant quant au respect de la réglementation et soutiendra tous les collègues, toutes les écoles qui s'opposeront à ce dispositif et le rejeteront.

Le SNUDI-FO 02 ne laissera aucune école subir des pressions pour accepter une évaluation d'école imposée contre son gré.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de ma considération distinguée.

Julien SCHNEIDER  
Secrétaire départemental

